

American Express

Grille tarifaire des cotisations, frais et autres coûts.



Grille tarifaire des cotisations, frais et autres coûts.

Cette grille tarifaire est indicative (Octobre 2022) et peut être modifiée de temps à autre sans préavis. Vous pouvez consulter les informations mises à jour sur Notre site internet americanexpress.be/documents.

Cette grille tarifaire est également subsidiaire à toute éventuelle offre individuelle ou à toute offre promotionnelle ponctuelle qui pourrait éventuellement intervenir et ainsi présenter des tarifs différents ou sous une forme différente (par exemple sous la forme de cotisation mensuelle) de la présente grille.

Si applicable et que vous avez opté pour un prélèvement mensuel de votre cotisation annuelle, le 12ème prélèvement pourra refléter une légère différence par rapport aux onze premiers, et ce dans le seul but d'atteindre de manière précise la cotisation annuelle de votre Carte.

1. Cotisation annuelle de la Carte

Vous pouvez choisir de demander une Carte qui présente certains avantages Carte.

Ou Vous pouvez opter pour une Carte sans avantages (appelée Carte Blue - Blue d'American Express®).

Pour plus d'informations, reportez-Vous à la section "Avantages de la Carte" dans la Partie 2 des Conditions Générales de la Carte American Express.

Carte Blue : 35 EUR

Carte Green : 65 EUR

Carte Gold : 240 EUR

Carte Platinum : 780 EUR

Carte Centurion : 4.000 EUR

Ainsi que :

- frais uniques d'inscription : 4.000 EUR
- remplacement du "Wearable" – bracelet : 200 EUR
- changement de design de la carte : 100 EUR
- no-show à un évènement Centurion Living : 250 EUR

Brussels Airlines Preferred : 120 EUR

Brussels Airlines Premium : 150 EUR

Brussels Airlines Classic : 60 EUR (n'est plus commercialisée)

2. Cotisation annuelle de la Carte supplémentaire

Carte Blue : 15 EUR

Carte Green : 30 EUR

Carte Gold : 85 EUR (quatre premières Cartes Green supplémentaires : gratuites)

Carte Platinum : 0 EUR jusqu'à 1 Carte Platinum supplémentaire + 4 Cartes Green supplémentaires. Au-delà (c'est-à-dire à partir de la 2ème Carte Platinum supplémentaire et à partir de la 5ème Carte Green supplémentaire), Nous pouvons accepter Votre demande de Carte supplémentaire à titre exceptionnel et à Notre entière discréction. Dans ce cas, Nous pouvons appliquer les frais suivants par Carte: Platinum ou Green : 285 EUR

Carte Centurion : 0 EUR jusqu'à 1 Carte Centurion supplémentaire + 6 Cartes Green supplémentaires. Au-delà, (c'est à dire à partir de la 2ème Carte Centurion supplémentaire et de la 7ème Carte Green supplémentaire), Nous pouvons accepter Votre demande de Carte supplémentaire à titre exceptionnel et à Notre entière discréction. Dans ce cas, Nous pouvons appliquer les frais suivants par Carte : Centurion ou Green : 1.000 EUR

Brussels Airlines Preferred : 40 EUR

Brussels Airlines Premium : 50 EUR

Brussels Airlines Classic : 20 EUR



Grille tarifaire des cotisations, frais et autres coûts.

3. Retrait d'espèces (Express Cash) (optionnel)

3,5 % avec un minimum de 4,50 EUR

Pourrait être soumis à un prélèvement obligatoire (Formulaire SEPA) - Voir les conditions Express Cash dans la Partie 2 article 6 des Conditions Générales de la Carte American Express.

4. Retard de paiement -

Si Vous avez du retard pour le règlement du montant total débiteur chaque mois.

Si Vous ne Nous payez pas la totalité du montant dû à la date d'échéance, Vous Nous devrez une pénalité pour retard de paiement.

Ces frais de retard de paiements seront calculés comme suit :

Une pénalité de 2,5 % (avec un minimum de 15 EUR) sera due cumulativement sur tout montant restant dû à la fin de chaque mois écoulé à compter de la date d'échéance du paiement. Cela signifie que Vous devez procéder au paiement de tout montant impayé au plus tard avant la date du prochain relevé. Dans le cas contraire, un supplément de 2,5% par mois sera dû (avec un minimum de 15 EUR) et ce, pendant trois mois.

N.B. : la date d'échéance du paiement dépend de la date de clôture mensuelle relative à Votre Compte Carte. La date d'échéance du paiement et la date de clôture mensuelle du Compte Carte sont indiquées sur Votre relevé mensuel.

Ces frais de retard de paiement sont applicables sans préavis.

5. Paiement rejeté -

en cas de rejet de Votre domiciliation par Votre banque.

EUR 25

6. Copie du relevé -

au cas où Vous demanderiez une copie supplémentaire de Votre relevé mensuel.

EUR 4

7. Transaction hors euro -

sur le montant après avoir converti la transaction en euros.

2,5%



Grille tarifaire des cotisations, frais et autres coûts.

8. Frais de recouvrement externes -

pour le recouvrement des montants que
Vous Nous devez.

A partir de 90 jours, Nous Nous réservons le droit de transférer le dossier à Nos prestataires de services de recouvrement externes et à partir de ce moment, ces prestataires de services de recouvrement externes peuvent calculer les frais de retard de paiement à 8 % de toute partie de l'encours.

En outre, des frais de recouvrement peuvent être demandés : 10 % du montant dû avec un minimum de 100 EUR

Si des frais de Cotisation de Carte s'appliquent, Nous les facturerons pour chaque année de Cotisation (périodes consécutives de 12 mois à compter de la date d'ouverture de Votre Compte Carte) à compter de la première date du relevé, puis mensuellement (s'il s'agit de frais mensuels) et autrement, annuellement.

Si des frais d'ouverture de Compte Carte s'appliquent, Nous imputerons ces frais uniques à Votre Compte Carte le jour suivant l'ouverture de Votre Compte Carte.

Si des frais de Cotisation s'appliquent à une Carte supplémentaire, Nous les facturerons pour chaque année de Cotisation à compter de la date à laquelle le Titulaire de la Carte supplémentaire est ajouté au Compte Carte, puis mensuellement (s'il s'agit de frais mensuels) et autrement, annuellement.

E.R. : American Express Europe S.A. succursale belge, dont le siège social est situé 100 Bld. du Souverain, 1170 Bruxelles (Watermael-Boitsfort), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et dans le registre TVA sous le numéro (BE)0776.653.759, avec un compte bancaire auprès de BNP Paribas Fortis (BIC GEBABEBB) IBAN BE39 2100 0821 2619, et avec site web commercial principal www.americanexpress.be. American Express Europe S.A. est une société de droit espagnol, dont le siège social est situé Avenida Partenón 12-14, 28042 Madrid (Espagne), inscrite au registre de commerce de Madrid sous le numéro M-257407, Volume 15.348, Section 8, Livre 204, première entrée, avec numéro d'identification fiscale NIF A-82628041, autorisée en tant qu'établissement de paiement par la Banco de España et enregistrée à ce titre sous le numéro 6837, et avec site web commercial principal www.americanexpress.es.

AMEX Asesores de Seguros, Sociedad de Agencia de Seguros Vinculada, S.A.U. est agent d'assurances, société détenue à 100% par American Express de España, S.A.U. Inscrite en Espagne dans le registre administratif des distributeurs d'assurances et de réassurances de la Dirección General de Seguros (DGS), No. AJ0022, et avec garantie financière et assurance de responsabilité. NIF: A-79770608. Partenon Avenue 12-14. 28042 Madrid, Espagne. AMEX Asesores de Seguros est sous la supervision de la DGS et autorisée à exécuter des activités de distribution d'assurances en Belgique et au Luxembourg.

